

Procès-verbal n°17 de la Commission Foot Animation

Réunion du :	05/01/2024
À :	10h
Présidence :	M. Daniel OLIVET
Présents :	Mmes Nadine GRECO, Martine JOLLY Mrs Jean Pierre RIEU, Denis LASGOUTE, Sauveur ROMAGNOLE
Absents excusés :	Mr. Didier CASANADA
Assiste à la Réunion :	Mme Bernadette FERCAK

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 16 du 22/12

Rappel

UTILISATION DE LA FMI

LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE "OBSERVATION".

Beaucoup de clubs ne le font pas : ATTENTION au moment des classements.

En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclub ainsi que le site du DISTRICT.

Futsal U6

16 Décembre 2023/ 13 et 27 Janvier 2024

Le FAL sera obligatoire pour les U8/U9 et U8 à partir de Janvier 2024

FORMATION FAL-Footclub - IMPORTANT

Une formation se tiendra le **jeudi 11 Janvier 2024 à 18h30** en visioconférence.

Le lien d'accès sera diffusé via les courriels officiels.

Festival Pitch U13

Résultats PITCH du 16 Décembre 2 en Tour : Equipes qualifiées pour la Finale Départementale

PL 1 : St Jean du Pin 1 - PL 2 : Rousson 1 – PL 3 : Bagnols pont 12 – PL 4 : Uzès 2 – PL 5 : Beaucaire 30 2 –



PL 6 : Sumène 1 – **PL 7** : Vergeze 1 – **PL 8** : Gazelec 1 – **PL 9** : Val de Ceze 1 – **PL 10** : Nîmes Ol 2 –
PL 12 : Marguerittes ES 1 – **PL 13** : Caissargues 1 – **PL 14** : Académie Univ. 1 – **PL 15** : Alles 1 – **PL 16** : N Lasallien 1

Le Plateau 11 : Trèfle 1 / Langlade 1 , se jouera le Samedi 3 Février

Championnat U12/U13

Dates Championnat U12/U13 Phase 2 : **D1-D2-D3**

13-20-27 Janvier / 2-9-16-23 Mars / 27 Avril / 4 Mai

Dates Championnat U12/U13 Phase 2 : **D4**

13-20-27 Janvier / 2-9-16 Mars / 27 Avril

Calendrier général foot d'animation en téléchargement sur le site internet.

Composition des niveaux phase 2 :

Courrier club : La Régordane 1 demande à jouer en D3. Par conséquence, Fourques 1 le remplace en D2 (meilleur avant dernier)

Retour CSR

Dossier n°2022/2023-CSR- 0116 Match n° 26851904 : CALVISSON FC 1 – AC PISSEVIN VALDEGOUR 1 du 09/12/2023

Dit match perdu par pénalité à l'équipe de AC PISSEVIN VALDEGOUR 1,

Dit score à homologuer 3 à 0 en faveur de CALVISSON FC 1

Championnat U12

Dates Championnat U12 Phase 2 :

13-20-27 Janvier / 2-9-16 Mars / 27 Avril

Rattrapage : 3 Février et 23 Mars

Composition des niveaux phase 2 :

Courrier club : St Privat demande à jouer en D3 (initialement qualifié en D2). Par conséquence, le Grau du Roi le remplace en D2 (Poule B).

Suite erreur Coefficient U12 : Canabier 3,71 (D1) et Laudun 3,42 (D2)

Foot Animation - U10 à U10/U11

Nîmes Ol : Pl U10 et U10/11 **14H00**

Beaucaire FC : Début des Pl U10 et U10/11 **9H30**

Début des Plateaux Rotation 3 U10 et U10/U11 le 13 Janvier 2024

Dates plateaux U10 et U10/U11: 13-20-27 janvier



Le FAL sera obligatoire pour les U8/U9 et U8 à partir de Janvier 2024

Beaucaire FC Début des plateaux 13h30

Us Trèfle Début du Plateau U8/U9 du 13 Janvier 13h30

Début des Plateaux Rotation 3 U 8 et U8/U9 le 27 Janvier 2024

Dates PLATEAUX U8 et U8/U9 : 27 janvier - 3 février – 2 et 9 mars

Foot Animation - FEMININES

Dates U12/U13 F Phase 2

Aller : 13-20-27 janvier / 3 Février / 2 Mars

Retour : 16-23-30 Mars / 4 -11 Mai

Equipes : Ent Laudun/Cavillargues - Roquemaure 1 et 2 – Beaucaire – Vergeze – Terre de Camargue

R3 Foot à 5 (U9-U10-U11)

Dates : 20-27 Janvier et 3 Février 2024

Poule A : Laudun 1 – Laudun 2 – Manduel 1

Poule B : Beaucaire 1 – Vergeze 1 – Quissac 1

Festival Pitch Féminin :

Résultats PITCH du 16 Décembre : Equipes qualifiées pour la Finale Départementale :

PL 1 : Roquemaure 1 – PL 2 : Vergeze 1 - PL 3 : N Métropole 1 – PL 4 : Beaucaire 30 1

ANALYSE FMI

Suivant l'article 72 - Feuille de Match, les clubs sont dans l'obligation de saisir les résultats de leurs différentes équipes via la transmission de la FMI le jour même des rencontres, sous peine d'amende fixée à l'annexe « dispositions financières (Art. 53).

La non-transmission de la feuille de match (papier ou FMI) dans les 15 jours suivant la rencontre, entrainera, outre l'amende prévue à l'alinéa précédent, la perte du match par pénalité au Club responsable »

En cas de problème avec la tablette le jour de la rencontre pour établir la feuille de match :

- Vous devez faire une feuille de match papier.

- A la fin de la rencontre, lorsque l'arbitre a terminé et signé le document, vous devez le plus rapidement possible le numériser et le transmettre au District par courriel le jour même de la rencontre.

- De plus vous devez envoyer l'original au District (service compétitions) par courrier postal dans les 3 jours ouvrables suivant la rencontre.

- Vous devez joindre impérativement los de l'envoi de la feuille de match un courrier d'explications sur la non-utilisation/disfonctionnement de la FMI.

Dans le cas où vous avez des problèmes avec la (les) tablette(s), prenez contact le plus rapidement possible avec les informaticiens de la Ligue LFO afin de résoudre vos problèmes.



Concernant un achat de tablette et les documentations d'aide à la FMI, les éléments nécessaires sont sur le site du District.

Absence/Non utilisation de la FMI

Date	Compétition	Match	N° match	Décision	Motif
16/12/23	U12 D1 F	SP ALESIEEN / ST GILLES AEC	26853138	Amende : 100€ Club : 560996 SP Alesien N°	1/ Non-utilisation FMI 2/ Pas d'explication 3/ Feuille de match papier

Art. 72 - Feuille de match

1. À l'occasion de toute rencontre officielle ou amicale, une feuille de match est établie en conformité du règlement de l'épreuve s'il s'agit d'un match de compétition officielle, et sous la responsabilité de l'organisateur s'il s'agit d'un match amical.
2. La feuille de match doit être établie conformément aux dispositions des articles 139 et 139 bis des Règlements Généraux de la FFF.
3. Le Club recevant (ou celui désigné comme tel) a l'obligation de transmettre la FMI le jour même de la rencontre.
4. Dans le cas où la feuille de match utilisée est une feuille de match papier, celle-ci doit être intégralement numérisée au sein du Club en bonne et due forme à l'aide d'un logiciel ou appareil de numérisation et transmise par courriel au Secrétariat du District le jour même de la rencontre. De plus, l'original de la feuille de match papier doit parvenir au District dans les 3 jours ouvrables suivant la rencontre en justifiant des motifs n'ayant pas permis l'utilisation de la FMI. Le Club recevant doit conserver impérativement, sur le support de son choix, une copie recto-verso de la feuille de match, afin de pouvoir la fournir au District en cas de besoin (non-réception de l'original par exemple).
5. Le Club ne se conformant pas à ces dispositions est passible de la sanction prévue à l'article 53 des présents règlements.
6. Qu'elle soit sous forme numérique (FMI) ou papier, la non-transmission de la feuille de match dans les 15 jours suivant la rencontre, entraînera, outre l'amende prévue à l'alinéa précédent, la perte du match par pénalité au Club responsable, sauf cas de force majeure dûment constaté par la Commission compétente.
7. Des feuilles de match papier particulières pourront être prévues par les Commissions compétentes si la compétition le nécessite (tournoi, plateau, échiquier, jour de coupe...). Les dispositions de l'alinéa 4 s'appliquent à ces feuilles de match papier.

La composition des poules U12 U12/U13 est en ligne sur le site du DISTRICT, rubrique DOCUMENTS : compétitions : Football d'animation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président
Daniel OLIVET

La Secrétaire de Séance
Nadine GRECO

